

LES BASES DU DROIT SOCIAL

POUR QUI ? Salarié(e)s en poste depuis quelques années et souhaitant dynamiser leur fonction. Toute personne au sein de l'entreprise chargée de la gestion des salariés.

OBJECTIFS :

- Faire le point sur son métier
- Développer son rôle et sa mission
- Optimiser les performances attendues
- Apporter une valeur ajoutée à sa mission et à l'organisation
- Echanger son expérience avec celle des autres participants

METHODES

Approche concrète et opérationnelle : se fixer des objectifs de progrès, à l'issue de chaque séquence mensuelle.

Gestion renforcée de l'alternance : les outils et astuces pour une mise en pratique efficace

DUREE : 35 heures (chaque module peut être suivi de manière indépendante)

VALIDATION :

attestation de formation

LIEU DE FORMATION :

Sur site – alternance d'un jour semaine, tous les vendredis du 5 Juin au 10 Juillet 2009 et du 2 Octobre au 11 Décembre 2009

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

selon les modalités administratives conformes à la prise en charge de l'OPCA

PERSONNE A CONTACTER :

Milvia CORRIERI : 05 62 89 26 36

CONTENU DE LA FORMATION :

Module 1 : l'embauche d'un salariés 7 h

- Les obligations et formalités d'embauche
- La période d'essai : durée, renouvellement et rupture
- La fixation de la durée de travail : le principe de mensualisation, les plafonnements, le travail effectif

Module 2 : le choix du contrat de travail 14 h

- Les différentes formes de contrats de travail et leurs particularités : CDI, CDD, temps partiel
- Les contrats aidés et particuliers : contrat d'apprentissage et de professionnalisation

Module 3 : la gestion des absences 7 h

- La gestion des congés payés : droit, décompte, prise et indemnisation
- Les autres absences : maladie, congé exceptionnel, accident de travail ...

Module 4 : la cessation du contrat de travail.... 7 h

- Les différents modes de rupture du contrat de travail : démission, rupture conventionnelle, licenciement, retraite, fin de CDD
- Les indemnités du rupture afférentes : licenciement, départ volontaire à la retraite ou de mise à la retraite, compensatrice de congés payés, compensatrice de préavis, transactionnelle.

INTERVENANT :

Cécile DELMAS

PRIX :

LE PLUS : la compétence de nos formateurs consultants est garantie par la certification « Investors in People » délivrée par un organisme tiers / certificat n° : 131697